

CSS SYNGENTA  
MAIRIE AIGUES VIVES  
15/12/2023

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT/EXCUSE /ABSENT
<b>Collège administration</b>			
Préfecture	M. Jean-Louis BIOU accompagné de Mme Isabelle MAXCH		Présent
DREAL	M. Thibault LAURENT Mme Bérengère MORBIDUCCI		Présent Présente
SDIS	Cdt Pascal DUPUIS		Présent
DDTM	M. Herve FAVIER		Présent
<b>Collège collectivités</b>			
Mairie Aigues-Vives	M. Jacky REY		Présent
Mairie Gallargues	M. Jean-Claude BOUAT		Présent
DPT Gard			Absent
Mairie Mus	M. Patrick BENEZECH		Présent
Communauté de communes Rhôny-Vistre-Vidourle	M. Angel POBO M. Vincent COSTE		Excusé - mandat excusé
<b>Collège riverains</b>			
Riverain	M. Serban GEORGES		Présent
Association APCVLEDENON	M. Christian CAMELIS		Présent
Riverain	M. Hubert DURAND M. Philippe PERRET		Présent Présent
<b>Collège exploitant</b>			
SYNGENTA	M. Responsable Technique M. Responsable Environnement Mme la Directrice M. Responsable de Production M. Responsable HSES		Présent Présent Présente Présent Présent
<b>Collège salariés</b>			
SYNGENTA	Mme la trésorière CSE M. membre CSSCT M. le technicien sécurité		Présente Présent Présent

ORDRE DU JOUR :

1. Bilan d'activité de l'exploitant

2. Bilan de l'action de l'inspection des installations classées
3. Actualité post-Rouen : dispositions générales et déclinaison locale
4. Mise en œuvre du PPRT

*Ouverture de la séance à 09h10, sous la présidence de M. le maire d'Aigues-Vives.*

Il remercie l'assemblée pour sa présence.

### **1. Bilan d'activité de l'exploitant**

Mme la directrice de SYNGENTA Aigues-Vives réalise la présentation du bilan des années 2022 et 2023.

Syngenta est une entreprise de 55 000 employés dans le monde, répartis sur plus de 100 pays, avec un chiffre d'affaires de 33 milliards d'euros.

Le site d'Aigues-Vives compte 140 salariés. L'équipe de direction est présentée.

La répartition des volumes est exposée, ainsi que les investissements.

Le projet en cours porte sur une nouvelle gamme de bidons en collaboration avec les agriculteurs, et une adaptation des lignes de conditionnement.

Un changement de portefeuille est à noter sur les dernières années, avec les changements de réglementation.

L'ensemble du bilan HSE est présenté, avec les thèmes sécurité, hygiène, santé, environnement et usine. Sur le volet sécurité, les modifications notoires sont en 2022 la mise en place du projet spécifique pour assurer la traçabilité des stocks; la sécurisation des clôtures et du poste de sécurité; la mise à jour des plan d'opération interne (POI) et plan particulier d'intervention (PPI); la présence d'un nouveau véhicule de première intervention (VPI).

Une nouvelle zone d'accès des laboratoires a été installée en 2023. La société s'était engagée à réaliser cette modification. 5 ou 6 accidents ont eu lieu au niveau de ce passage sur la route, avec un problème de comportement des automobilistes.

Le système d'extinction incendie sur la zone S2EC a été remplacé sur 2023.

Des études inondations et topographiques ont été réalisées, des travaux poste inondations ont été menés en 2021 et 2022 et des investissements complémentaires sont prévus l'année prochaine.

Des travaux de modernisations au niveau de la station de traitement des eaux usées ont également été menés.

Le site a obtenu des certifications ISO en juin 2023, avec une forte politique QHSE sur le site.

Les exercices des équipiers de seconde intervention sont présentés. Pour l'année 2022, les thèmes ont été : la lutte incendie et les plans POI/PPI. Pour l'année 2023, les exercices portaient sur la lutte incendie, POI et risque chimique avec le SDIS.

La DREAL a réalisé 5 inspections au cours des deux dernières années.

Suite à la problématique abordée lors de la précédente CSS concernant des odeurs, aucune plainte de la part des riverains n'a été remontée depuis.

Les consommations en énergie (gaz et électricité) et en eau sont développées, avec les démarches et investissements réalisés. Le site dispose d'une démarche de développement durable, avec la certification à la norme ISO14001. Les consommations restent stables. Les eaux de pluie sont utilisées pour les tests.

Les traitements des effluents industriels et les axes d'amélioration sont expliqués, avec des niveaux stables. Concernant les déchets, une tendance à la diminution est à noter.

Le suivi de la nappe phréatique et du confinement de la pollution via la barrière hydraulique en place est présenté. Le site est accompagné par un bureau d'études. Le prochain challenge est la réalisation de tests de type « STOP AND GO », de la barrière hydraulique. Le protocole de test détaillant la surveillance renforcée prévue en conséquence vient d'être finalisé et transmis à l'inspection.

M. Camelis souhaite un point sur la question du captage AEP fermée de Gallargues .

Mme la directrice de SYNGENTA Aigues-Vives répond que ce n'est pas à elle d'y répondre, néanmoins aujourd'hui une pollution est toujours présente. Le site de Syngenta ne prendra pas la décision d'arrêter la barrière, ni la remise en route du captage.

M. le représentant de la DREAL informe que ce sujet a été évoqué lors de la dernière CSS. C'est un sujet identifié par l'ARS sur lequel un travail spécifique doit encore être mené..

M. Durand indique avoir ressenti une seule fois les odeurs. Il est passé un soir vers 21 heures et cette odeur est apparue, sur le terrain et non au niveau des bâtiments. Cette odeur ne lui semble pas naturelle. Il dit ne pas avoir insisté, ni averti. Il souhaite savoir comment les riverains seront avertis si un évènement se déclençait sur le site.

Mme la directrice de SYNGENTA Aigues-Vives indique que le poste de garde doit être contacté si des odeurs sont constatées, afin de pouvoir traiter ces demandes. Elle indique sentir des odeurs liées aux moutons présents à proximité du site. Elle insiste en expliquant que l'activité est en continu, avec des process en continu. Aucune explication ne peut être donnée à une odeur constatée uniquement le soir.

Quant au sujet des évènements pouvant se déclencher sur le site, il s'agit des communications faites avec les protocoles PPI et POI, avec les sirènes.

M. le maire d'Aigues-Vives indique qu'un plan de communal de sauvegarde est déclenché, puis la cellule opérationnelle donne les opérations à effectuer. Le sujet de la communication revient durant chaque CSS.

M. le représentant du SDIS ajoute qu'aujourd'hui un nouveau système « FR-Alert » est mis en place, avec l'envoi d'un message d'information sur les téléphones portables bornant sur la zone. Les antennes relais diffusent à tous les téléphones présents sur le territoire, et sans besoin de recenser les numéros de téléphone. Ce système est déclenché par la préfecture, pour des évènements majeurs.

M. le directeur de la citoyenneté, de la légalité et de la coordination (DCLC) de la préfecture du Gard indique qu'il faut rationaliser les informations. Ce dispositif permet d'informer si un évènement majeur est en cours.

M. Georges indique qu'il faut faire attention aux données communicables, car les gens se focalisent sur l'usine alors que des dangers peuvent être ailleurs.

M. Douard souligne que ces discussions sont symptomatiques avec des inquiétudes justifiées et fantasmatiques. Ces inquiétudes sont à souligner, et précise que tous les riverains doivent être informés afin de corriger l'image inquiétante de l'usine.

Mme la directrice de SYNGENTA Aigues-Vives indique que des journées portes ouvertes ont été réalisées en début d'année afin de vulgariser l'information, expliquer ce qui se passe derrière ces clôtures. Elle se dit vigilante de remonter l'ensemble des évènements dans l'outil HSE. Elle propose d'inviter les membres de la CSS à visiter l'usine en activité.

M. le directeur de la citoyenneté, de la légalité et de la coordination (DCLC) de la préfecture du Gard ajoute que ces informations existent, et rappelle la mise en ligne de l'intégralité des rapports d'inspection Dreal sur le site Géorisques, l'organisation de portes ouvertes et le site internet SYNGENTA.

M. le responsable environnement SYNGENTA précise que le site est contrôlé par les services de l'État et des laboratoires indépendants.

M. Perret indique qu'il faut peu de chose pour inquiéter la population. Des riverains souhaiteraient la mise en place de capteurs d'air. De plus, de la mousse a été vue la semaine dernière sur les extérieurs du site.

Le responsable sécurité et intervention du site indique que cette mousse était de la mousse d'extinction, suite à un exercice mené avec les équipiers de seconde intervention du site. Il rappelle l'importance de contacter l'usine si les riverains ont des questions.

M. le directeur de la citoyenneté, de la légalité et de la coordination de la préfecture du Gard souligne que les services de l'État réalisent un suivi régulier et sérieux. L'information existe et est mise à disposition.

M. Durand ajoute qu'un panneau pourrait être mis à proximité du site quand des exercices ou autres sont réalisés, tels que « chasse en cours ».

Mme la directrice de SYNGENTA Aigues Vives indique que l'activité est maîtrisée sur le site, avec des procédés et des contrôles.

M. Pansanel se demande si les salariés peuvent rassurer la population.

M. le représentant de la DDTM informe que la communication est faite par l'entreprise et peut-être faite par exemple dans le journal local. Cela permettrait d'informer les riverains, et à la mairie de tester le plan de sauvegarde communal en intégrant les riverains. Il s'agit de pistes de réflexion, avec des choses simples.

Mme la représentante des salariés et responsable de la communication SYNGENTA Aigues-Vives indique qu'il n'y aura pas de communication via les réseaux sociaux. Les informations ne sont pas cachées, néanmoins elles ne sont pas diffusables à tout-va, dans un souci de sûreté du site.

M. le maire de Mus demande à Mme la directrice de SYNGENTA Aigues-Vives d'ouvrir le site aux riverains afin de réaliser une visite.

Mme la directrice de SYNGENTA Aigues-Vives explique que le site ne peut pas être ouvert à tous les riverains. Des portes ouvertes seront organisées, aux élus et aux familles des salariés, mais de manière maîtrisée.

M. le représentant de la DREAL rappelle que l'organisation d'une visite du site par les membres de la CSS peut être réalisée, car ces membres représentent les différents collègues et disposent d'un rôle d'information et de relais vis-à-vis des riverains.

## **2. Bilan de l'action de l'inspection des installations classées**

Mme l'inspectrice des installations classées rappelle les modalités pratiques de l'action de l'inspection avec des études au fil de l'eau des documents transmis par l'exploitant, et des inspections sur site planifiées ou inopinées. Les inspections menées sur cette dernière année écoulée sont détaillées :

- 26 juillet 2022, avec pour thème les liquides inflammables. Les périmètres quantitatif et qualitatif imposés est respecté. Une nouvelle étude de dangers complétée sur ce sujet a été reçue en février 2023.
- 28 novembre 2022, suite à l'incident du 14/02/2022 sur système extinction zone S2EC . L'inspection vise : le suivi de l'incident et notamment la mesure de maîtrise des risques relative au système d'extinction mousse sur l'atelier, le contrôle de l'inventaire et du suivi des équipements sous pression, le contrôle du respect de la réglementation relative à l'utilisation des fluides frigorigènes fluorés (FFF) dans les équipements de froid. Les travaux de remise en conformité du système d'extinction mousse de l'atelier ont depuis été confirmés réalisés et un arrêté préfectoral complémentaire est prévu dans le cadre de la fin de l'instruction de l'étude de dangers intégrant les observations formulées sur le sujet des FFF.
- 29 novembre 2022, avec pour thème le suivi des eaux souterraines, aucun écart n'a été relevé. L'inspection retient le suivi mis à jour de la qualité des eaux souterraines. Des mises à jours de consignes sont demandées, et ont depuis été transmises. L'inspection propose une réalisation d'une étude « STPO AND GO » pour une meilleure maîtrise de la barrière hydraulique qui consiste à des arrêts temporaires de la barrière provoquant la remontée de la nappe afin d'aller chercher la pollution se trouvant sous les bâtiments. Le protocole de test attendu vient d'être reçu, et des essais sont prévus avant l'été.
- 8 décembre 2022, l'inspection vise le suivi des actions menées par l'exploitant un an après l'inondation pour partie du site le 14/09/2021. Une visite est prévue en 2024 pour faire un état de lieux des travaux réalisés et pour l'exploitation du retour d'expérience.

M. Perret demande s'il y a une idée de la quantité de produit déversé lors de cette pollution.

Les personnes en salle n'ont pas de mémoire la réponse.

Mme l'inspectrice des installations classées rappelle qu'une partie de la pollution accessible au moment de la pollution a été retirée et traitée à l'extérieur mais que les terres polluées situées sous les bâtiments ne sont pas accessibles de fait, le site étant en activité. Elle informe que l'exploitant a travaillé sur un pilote de lavage des sols sous un bâtiment, technique proposées dans son plan de gestion, mais qui s'est avéré non efficace.

En termes d'instructions et de prescriptions complémentaires l'inspection cite :

- la signature le 16 juin 2022 de l'arrêté préfectoral complémentaire (APC) actant la réduction des quantités de liquides inflammables susceptibles d'être présentes sur le site, mettant à jour les rubriques ICPE.
- la signature le 16 juillet 2023 de l'APC actualisant les dispositions applicables en cas de période de sécheresse ;
- l'instruction de réexamen quinquennal de l'étude des dangers avec la préparation en cours de l'APC pour mettre à jour la situation administrative et fixer l'échéance du futur ré-examen.
- 

### **3. Actualité post-Rouen : dispositions générales et déclinaison locale**

Mme l'inspectrice des installations classées rappelle les dispositions générales de l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen. Cet incendie a mené à un renforcement significatif des prescriptions suite à des difficultés mises en évidence.

Suite à cet événement et au renforcement des prescriptions ayant suivi, elle présente les actions mises en place sur le site et autour du site Syngenta Aigues-Vives. Des inspections ont été réalisées, ainsi que la mise à jour du POI pour intégrer la description des moyens prévus par l'exploitant permettant de mener les premiers prélèvements et analyses environnementaux en cas d'accident, ainsi que la mise en œuvre renforcée de l'état des stocks.

### **4. Mise en œuvre du PPRT**

M. le représentant de la DDTM informe que le PPRT porte sur les effets autour du site. Ce plan devient une servitude d'utilité publique, approuvé en juin 2012.

Pour Syngenta, une seule habitation est concernée par ce zonage, l'ancienne gare.

En 2016, une circulaire du ministère de l'écologie voulant accélérer la mise en œuvre du plan a été émise. Il a été demandé de conclure un contrat avec un bureau d'études aidant les propriétaires à faire réaliser les travaux.

Il rappelle que les mesures prévues sont des mesures d'accompagnement et de financement. 25% à la charge de l'exploitant, 25% par les collectivités (Nîmes métropole, conseil département et régional), 40% au titre de l'Etat sous forme de crédits d'impôts et 10% à la charge des propriétaires.

La loi de financement rectificative a repoussé les demandes de financement au 31 décembre 2023.

Au cas précis de Syngenta, le propriétaire a fait connaître sa non-intention de réaliser les travaux. Début 2023, la DDTM a appris que le propriétaire ne voulait pas bénéficier de financement. Un courrier LRAR lui a été adressé, afin de lui rappeler les obligations et les financements. La DDTM a reçu l'accusé de réception, mais sans retour du propriétaire.

Au dernier COPIL, il a été décidé de clôturer ce dossier.

M. Camelis demande si cette habitation a été revendue.

M. le maire d'Aigues-Vives acquiesce et rappelle avoir demandé à Syngenta de la racheter. Syngenta n'a pas donné de retour.

Mme la directrice de SYNGENTA Aigues-Vives précise que Syngenta n'a pas voulu racheter ce bien.

M. Camelis indique que la mairie avait un droit de préemption.

M. le maire d'Aigues-Vives indique que la commune ne dispose pas des fonds nécessaires pour acheter ce bien.

M. le représentant de la DDTM indique qu'avec les effets du PPRT sur ce bien, il n'était pas possible de réaliser une expropriation.

M. Perret souhaite avoir à disposition la liste des matières premières, déjà demandée l'année dernière.

Mme la directrice de SYNGENTA Aigues Vives informe que ces éléments ont été présentés en premier point de la CSS.

M. le maire d'Aigues-Vives remercie l'assemblée et lève la séance à 11h02.

Le président de la CSS

Jacky REY

